

PIECE N°4 : ZONAGE DE LA COMMUNE
AU 1/5500ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2022
le Président de la Communauté de Communes :

Prescription : DCM en date du 3 décembre 2013
Anti-projet : DCC en date du 17 décembre 2020
Approbation : DCC en date du 31 mars 2022

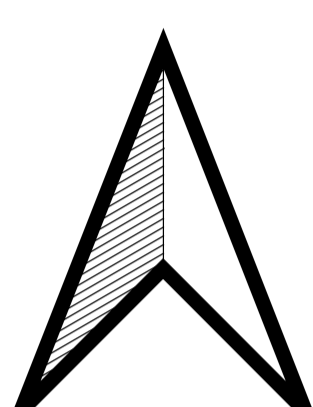


Légende

- UA : zone urbaine ancienne
- UB : zone urbaine récente
- IAU : zone à urbaniser
- A : zone agricole inconstructible
- Ac : secteur agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
- N : zone naturelle
- Ne : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Nj : secteur de jardins
- Npv : secteur destiné à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme (EBC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Jardins, bâtiments)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Venelle)
- Élément identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Alignement d'arbres)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Pâtimoine, paysage)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Arbres)
- ↑ Cône de vue

LES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Parcelle	Désignation
1	AB0094 AB0095 AB0099	Reduction d'un secteur pavillonnaire d'une largeur de 8 mètres Article L151-41 1° du CU Passeage d'une circulation d'aménagement Article L151-41 2° du CU
2	AB0093	Espace vert à créer Article L151-41 3° du CU Passage de réseau (électrique et téléphonique) Article L151-41 2° du CU
3	AB0046 AB0050 AB0051	Espace vert à créer Article L151-41 3° du CU
4	AB0044 AB0045	Espace vert à créer Article L151-41 3° du CU
5	B0494	Reduction d'un bosch d'origine Article L151-41 2° du CU
6	B0954	Reduction d'un bosch d'origine Article L151-41 2° du CU
7	AB0210	Reduction d'une voie d'accès en vue d'une urbanisation future d'une largeur de 8 mètres Article L151-41 3° du CU
8	AB0215 AB0216 AB0220 AB0221 AB0222	Élargissement du chemin à 8 mètres pour répondre à une demande de Parcours de Pédagogie Article L151-41 1° du CU



0 250 500 m

